

Vos questions fréquentes sur EPI-USExDeel en tant que fournisseur de paie approuvé par Amazon pour les DSP 2.0 en Belgique.



1

Pourquoi choisir Deel pour mon entreprise en Belgique ?

Deels Gehaltsabrechnungsservice wird von lokalen Expert:innen Le service de paie de Deel est assuré par des experts locaux qui connaissent parfaitement la paie en Belgique. Notre équipe sur place garantit une communication fluide dans votre langue locale, une expertise approfondie en matière de conformité locale et un support dédié pendant les heures ouvrables. De plus, grâce à notre application mobile, vous et votre équipe pouvez accéder aux informations de paie et au support à tout moment et où que vous soyez.

2

Deel est-il disponible uniquement en Belgique ou opère-t-il dans plusieurs pays ?

Dans le cadre du programme de services à valeur ajoutée pour les DSP 2.0, Deel est actif en Belgique, en Italie, en Autriche, en France et aux Pays-Bas.

3

Quand pouvons-nous assurer votre service et quel est votre délai d'activation ?

Nous sommes opérationnels depuis le 1er juillet 2025. L'implémentation prend 10 semaines. Nous vous suggérons de commencer le 1er janvier 2026. Nouvelle année, nouveau prestataire de services de paie !

4

Comment gérez-vous la transition avec l'ancien prestataire de services de paie ?

Vous bénéficierez d'une implémentation gérée, avec un chef de projet dédié qui vous guidera tout au long du processus de configuration. Cela comprend la configuration de la plateforme, l'aide à l'intégration des employés, un audit facultatif de la paie afin de comparer avec votre prestataire actuel, et une assistance pour garantir une conformité totale.

5

Quel est le coût de la configuration et que couvre-t-il ?

Le coût d'implémentation est de 500 euros. Ces frais couvrent une implémentation gérée, incluant un chef de projet dédié qui vous guidera tout au long du processus d'installation. Cela comprend la configuration de la plateforme, l'assistance à l'intégration des employés, un audit facultatif de la paie afin de comparer avec votre fournisseur actuel, ainsi qu'une assistance pour garantir une conformité totale. Pour plus de détails sur les tarifs, rendez-vous sur : <https://www.deel.com/dsp/belgium-fr/>

6

Quel est le montant des frais mensuels et que couvrent-ils ?

Les frais mensuels s'élèvent à 13,5 euros par employé et par mois et comprennent la préparation et la soumission de la fiche de paie en tant que fonctionnalité standard.

7

Les tarifs sont-ils les mêmes pour les employés à temps partiel et à temps plein ?

Oui, les tarifs sont les mêmes pour les employés à temps partiel et à temps plein.

8

Si un employé quitte l'entreprise au cours du mois, le prix est-il calculé au prorata ou au prix plein ?

Au prix plein, car le prix dépend de la fiche de paie traitée, qui doit toujours être produite pour les employés qui quittent l'entreprise.

9

Qu'est-ce qui justifie que vos tarifs soient plus élevés que ceux des autres prestataires de services de paie ?

Deel propose une plateforme nouvelle génération basée sur l'IA, avec une automatisation supérieure, des intégrations plus poussées et une solution RH complète, bien au-delà des prestataires de services de paie traditionnels. Notre plateforme inclut le stockage de documents, les signatures électroniques et l'automatisation des flux de travail, tout en fournissant des services externalisés pratiques et haut de gamme pour garantir une expérience fluide.

Avec Deel, vous ne bénéficiez pas seulement d'un service de paie, mais aussi d'une solution RH internationale tout-en-un, de pointe, conçue pour être efficace, conforme et évolutive.

10

Si Deel génère des factures, celles-ci sont-elles émises annuellement ou mensuellement ?

Les factures sont émises mensuellement.

11

Pouvez-vous fournir un exemple écrit du calendrier de paie ?

- Soumission du client : 10 du mois
- Traitement de la paie : 15 du mois
- Approbation du client : 18 du mois
- Date de paiement : 23-25 du mois

12

Est-il possible de voir un exemple de fiche de paie ?

Bien sûr ! Veuillez consulter la fiche de paie ci-jointe.

SALARY DETAIL	BASE	SUPPL.	%	DAYS	HOURS	AMOUNT
Worked (day - hours)				21	159,60	5 664,82
Bonuses (regular tax)					20,00	-743,01
GROSS SUBJECT TO SOC.SEC.:						EUR 5 684,82
SOC.SEC EMPLOYEE (CONTR.): (Gross base: 5 684,82)						-743,01
TAXABLE:						EUR 4 941,81
WITHHOLDING TAX: (DEDUCTION) (Regular: 4 941,81)						-1 522,20
Home office allowance					148,73	
Internet compensation					20,00	
Group insurance					-87,40	
Health care insurance					-8,00	
Special contribution Social Security					-51,64	
Net						EUR 3 441,30
INFORMATIVE:						
Social Security Company Share					1 550,25	
Group insurance (employer part)					187,03	
Health insurance (employer part)					26,00	
CUMULATIVE:						BALANCE
Legal vacation days				2,00d		2,00d
RECEIPT:						
Net						EUR 3 441,30
Net payable						EUR 3 441,30

13

Est-il possible d'indiquer différents types de régimes de paie, tels qu'un régime mensuel ?

Oui, Deel prend en charge les régimes de paie mensuels ou bimensuels.

14

Aurons-nous un interlocuteur dédié à qui nous adresser pour obtenir de l'aide sur les questions liées à la paie ?

Oui, un responsable de la paie vous sera attribué. Il se chargera du traitement de la paie, vous aidera pour toutes les questions liées à la paie et vous informera de manière proactive de tout changement réglementaire.

15

Comment Deel gère-t-il les changements de configuration liés aux mises à jour des conventions collectives ?

Deel veille à ce que toutes les mises à jour des conventions collectives soient correctement répercutées sur la plateforme. Notre système est continuellement mis à jour afin de rester conforme aux nouvelles exigences légales. De plus, vous disposerez d'un gestionnaire de paie dédié qui vous guidera dans les ajustements nécessaires et vous fournira une assistance continue afin de garantir la conformité.

16

Existe-t-il une application pour les Livreurs?

Oui, il existe une application web et une application mobile pour Android et iOS destinées aux Livreurs qui leur permettent de consulter leurs fiches de paie, leurs fiches fiscales, de saisir les données des employés et de contacter le service clientèle.

17

Comment les données relatives au temps de travail et à la présence seront-elles enregistrées ?

Les données relatives au temps de travail et à la présence seront suivies dans Kenjo. Deel traitera ces données (telles que les heures de récupération, les jours travaillés, les heures supplémentaires, les congés payés, etc.) dans la paie, qui seront reflétées sous forme de lignes individuelles dans votre fiche de paie.

18

Comment pouvons-nous importer les données relatives au temps de travail et à la présence via un programme de suivi du temps ?

Nous sommes entièrement intégrés à Kenjo. Les données seront automatiquement transférées de Kenjo vers Dee. Il vous suffira d'appuyer sur un bouton !

19

Est-il possible de faire approuver la feuille de temps via l'application pour employés ?

Deel traite les données provenant de Kenjo. Veuillez vous adresser à votre fournisseur de suivi des temps et des activités pour obtenir plus de détails sur votre question.

20

Les cotisations ONSS, les retenues à la source et les cotisations patronales sont-elles directement facturées et payées par Deel ?

Deel se charge de la déclaration des impôts et des cotisations sociales, mais n'est pas autorisé à effectuer les paiements au nom du DSP. Le DSP reste responsable de ces paiements.

21

Comment fonctionnent les retenues ONVA avec Deel ?

Les retenues ONVA sont automatiquement traitées par le biais des cotisations sociales, ce qui garantit la conformité sans que l'employeur ait à effectuer de démarches supplémentaires.

22

Est-il possible de faire signer des documents électroniquement chaque mois ?

Oui, la signature en ligne est possible dans le portail libre-service. Deel utilise une signature électronique qualifiée (QES) qui est juridiquement valable.

